



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE TENUE LE 26 NOVEMBRE 2025, À 19 H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY POIRIER DE SAINT-SIMÉON, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Sont présents(es) : M. François Bujold , Directeur général, greffier-trésorier
Mme Josiane Appleby , Mairesse de Saint-Alphonse
Mme. Rollande Beebe , Mairesse de Shigawake
M. Éric Dubé , Préfet
M. Denis Gauthier , Maire de Saint-Siméon
Mme Fortin Lynn , Responsable des finance
Mme Linda MacWhirter , Mairesse de Hopetown
Mme Ashley Milligan , Mairesse de Cascapédia-St-Jules
Mme Paquerette Poirier , Mairesse de Saint-Elzéar
M. Hazen Whittom , Maire de Hope
Mme Chouinard Sylvie , Secrétaire
M. Pierre Gagnon , Maire de Bonaventure
Mme Éliane Joseph , Agente de communication
M. Genade Grenier , Maire de St-Godefroi
M. Jérémy Laplante , Maire de Paspébiac
M. Patrice Leclerc , Maire de New Carlisle

Excusés : Mme Lise Castilloux , Mairesse de Caplan

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Procès verbaux
 - 2.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 octobre 2025
3. Adoption de la liste des chèques émis pour les mois de septembre et octobre 2025
4. Correspondances
5. Administration

- 5.1.** Adoption des prévisions budgétaires 2026 — MRC de Bonaventure
- 5.2.** Adoption des prévisions budgétaire du TNO de la MRC de Bonaventure 2026
- 5.3.** Avis de motion — Dépôt du projet de règlement 2026-01 ayant pour but d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026
- 5.4.** Avis de motion — Dépôt du projet de règlement no 2026-02 ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière générale et autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure pour l'exercice 2026
- 5.5.** Adoption — Budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 5.6.** Adoption du calendrier des séances pour les séances régulières du conseil de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026
- 5.7.** Embauche — Adjointe administrative
- 5.8.** Autorisation - transactions bancaires - Adjointe administrative
- 5.9.** Modalités de fin d'emploi de l'employé no. 02-0102
- 5.10.** Confirmation du statut d'employée permanente – Ariane Couillard
- 5.11.** Octroi du contrat pour la préparation des états financiers et des déclarations de revenus 2026, 2027 et 2028 – MRC de Bonaventure et TNO
- 5.12.** Autorisation d'achat d'ameublement
- 5.13.** Octroi du contrat de services d'entretien ménager – MRC de Bonaventure
- 5.14.** Dépôt de la liste des noms des personnes en défaut de paiement de l'impôt foncier
- 6.** Développement économique, rural et social
 - 6.1.** Approbation du plan d'action commun en développement économique 2026 et autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme PAPDE – volet 2
- 7.** Élections
 - 7.1.** Nomination d'un président d'élection
 - 7.2.** Nomination de deux scrutatrices
 - 7.3.** Élection du préfet
 - 7.4.** Élection du préfet suppléant
 - 7.5.** Élection des postes au comité administratif
 - 7.6.** Assermentation du préfet et du préfet suppléant

7.7. Renouvellement des représentants de la MRC de Bonaventure au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

Fin de la rencontre

Ouverture de la séance

2025-11-161 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Rollande Beebe et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour soit adopté.

2. Procès verbaux

2025-11-162 2.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal de la séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure du 15 octobre 2025 soit adopté tel que lu.

2025-11-163 3. Adoption de la liste des chèques émis pour les mois de septembre et octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par Paquerette Poirier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1er septembre 2025 au 31 octobre 2025 visant le paiement des dépenses des mois de septembre et octobre. (voir annexe 2025-11-163 au livre des minutes)

4. Correspondances

5. Administration

2025-11-164 5.1. Adoption des prévisions budgétaires 2026 — MRC de Bonaventure

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure doit préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier;

IL EST PROPOSÉ par Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC présents que les prévisions budgétaires 2026 de la MRC de Bonaventure soient adoptées comme suit : (voir document détaillé

« Prévisions budgétaires 2026 » en annexe au livre des minutes 2025-11-164).

2025-11-165

5.2. Adoption des prévisions budgétaire du TNO de la MRC de Bonaventure 2026

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure doit préparer et adopter les prévisions budgétaires du Territoire Non Organisé (TNO) Rivière Bonaventure pour le prochain exercice financier;

IL EST PROPOSÉ par Josiane Applebyrésolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC présents que les prévisions budgétaires 2026 du TNO Rivière Bonaventure soient adoptées comme suit : (voir document détaillé « Prévisions budgétaires TNO 2026 » en annexe au livre des minutes 2025-11-165).

5.3. Avis de motion — Dépôt du projet de règlement 2026-01 ayant pour but d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026

AVIS DE MOTION donné par Paquerette Poirier qu'un règlement ayant pour objet d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026 sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée de la MRC de Bonaventure. Conformément à l'article 445 du Code Municipal, un projet de règlement est présenté et déposé au conseil de la MRC de Bonaventure.

5.4. Avis de motion — Dépôt du projet de règlement no 2026-02 ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière générale et autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure pour l'exercice 2026

AVIS DE MOTION donné par Pierre Gagnon qu'un règlement ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière générale et autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure pour l'exercice financier 2026 sera présenté pour adoption lors de la prochaine séance du conseil de la MRC de Bonaventure. Conformément à l'article 445 du Code Municipal, un projet de règlement est présenté et déposé au conseil de la MRC de Bonaventure.

2025-11-166

5.5. Adoption — Budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été présenté et examiné par les membres du Conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, tel que présenté.

2025-11-167

5.6. Adoption du calendrier des séances pour les séances régulières du conseil de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la planification du calendrier des séances du conseil de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026 est nécessaire afin d'assurer la régularité et la prévisibilité des réunions du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la définition des dates des séances permettra une meilleure organisation des travaux et une participation accrue des membres du conseil ainsi que du public intéressé;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier proposé pour les séances du conseil de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026 est le suivant :

11 février 2026

11 mars 2026

15 avril 2026

20 mai 2026

10 juin 2026

16 septembre 2026

14 octobre 2026

25 novembre 2026

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Genade Grenier et est résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC présents QUE:

1. Le conseil de la MRC de Bonaventure adopte le calendrier des séances proposé pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

2. Le calendrier des séances du conseil sera diffusé publiquement et affiché aux endroits appropriés pour informer la population et les parties intéressées.

3. En cas de nécessité, le conseil se réserve le droit d'apporter des ajustements au calendrier des séances, en tenant compte des circonstances exceptionnelles.

2025-11-168

5.7. Embauche — Adjointe administrative

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative était vacant depuis l'été 2025;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a mené un processus de recrutement visant à identifier la candidate la plus qualifiée pour combler ce poste;

ATTENDU QUE Mme Laury-Ann Huard a été sélectionnée en raison de ses compétences et de son expérience, répondant aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSIANNE APPLEBY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC PRÉSENTS :

QUE Mme Laury-Ann Huard soit embauchée au poste d'adjointe administrative, selon les conditions établies dans l'offre d'emploi et conformément aux politiques en vigueur à la MRC de Bonaventure;

QUE cette embauche prenne effet à compter du 3 novembre 2025.

2025-11-169

5.8. Autorisation - transactions bancaires - Adjointe administrative

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure doit faire la gestion de virements financiers entre les comptes bancaires des fonds FLI (507235), FLS (509620) et FLIMU (81949) ainsi que les virements relatifs aux prêts accordés aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT l'implication de Madame Laury-Ann Huard, au poste d'adjointe administratif, dans la gestion des finances du FLI, FLS et FLIMU et de son rôle dans les opérations financières courantes;

EN CONSÉQUENCE : IL EST PROPOSÉ par Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure

1. d'effectuer les transactions nécessaires entre les comptes bancaires 507235, 509620 et 81949 en lien avec la comptabilisation des paiements reçus au titre des prêts aux entrepreneurs en cours;
2. d'effectuer, sous l'autorisation préalable de madame Lynn Fortin, responsable des finances et de l'administration, les virements relatifs à l'octroi des prêts aux entrepreneurs, dans le respect des procédures provenant des comptes bancaires 507235 et 509620 de la MRC de Bonaventure;

2025-11-170

5.9. Modalités de fin d'emploi de l'employé no. 02-0102

CONSIDÉRANT que l'employé no. 02-0102 a informé la MRC de sa volonté de relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

En conséquence, il est proposé par Paul-Égide Bourdages et résolue à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le directeur général greffier-trésorier soit par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Bonaventure, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé no 02-0102.

QUE Lynn Fortin soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

2025-11-171

5.10. Confirmation du statut d'employée permanente – Ariane Couillard

IL EST PROPOSÉ Ashley Milligan par et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de confirmer que Mme Ariane Couillard, conseillère en aménagement du territoire et géomatique à la MRC de Bonaventure, a complété avec succès sa période de probation et obtient, en conséquence, le statut d'employée permanente au sein de l'organisation

2025-11-172

5.11. Octroi du contrat pour la préparation des états financiers et des déclarations de revenus 2026, 2027 et 2028 – MRC de Bonaventure et TNO

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a soumis, le 28 octobre 2025, une offre de services pour la préparation des états financiers et des déclarations de revenus de la MRC de Bonaventure et du TNO pour les exercices se terminant les 31 décembre 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU QUE les honoraires proposés sont les suivants :

- **Audit 2026** : 34 000 \$ pour la MRC et 5 000 \$ pour le TNO;
- **Audit 2027** : 36 300 \$ pour la MRC et 6 000 \$ pour le TNO;
- **Audit 2028** : 38 800 \$ pour la MRC et 7 000 \$ pour le TNO;
auxquels s'ajoutent des frais administratifs et technologiques de 5 % ainsi que les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'analyse de l'offre confirme que celle-ci répond aux besoins de la MRC et respecte les exigences applicables;

IL EST PROPOSÉ par Paquerette Poirier et résolu à l'unanimité des membres du conseils présents :

1. **D'octroyer le contrat** pour la préparation des états financiers et des déclarations de revenus de la MRC de Bonaventure et du TNO pour les exercices 2026, 2027 et 2028 à **Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**, conformément à l'offre de services datée du 28 octobre 2025.
2. **D'autoriser le directeur général**, M. François Bujold, à signer tout document nécessaire pour confirmer l'engagement de la MRC.
3. **Que les dépenses soient imputées** aux budgets annuels prévus à cet effet.

2025-11-173

5.12. Autorisation d'achat d'ameublement

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure procède à l'aménagement final de plusieurs bureaux administratifs;

ATTENDU QUE des offres d'ameublement ont été reçues pour quatre bureaux à l'étage du département de développement;

ATTENDU QUE les montants soumis totalisent **14 217 \$ avant taxes**, installation et transport inclus;

ATTENDU QUE il est nécessaire de procéder à l'achat de cet ameublement afin de finaliser l'aménagement des espaces de travail;

IL EST PROPOSÉ par Genade Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent:

1. **D'autoriser l'achat de l'ameublement** tel que présenté dans les offres reçues pour un montant total de **14 217 \$ avant taxes**.
2. **D'autoriser la responsable des finances** à procéder à la commande de l'ensemble des items requis.
3. **Que la dépense soit imputée au budget 2025**, aux postes prévus à cet effet.

2025-11-174

5.13. Octroi du contrat de services d'entretien ménager – MRC de Bonaventure

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a procédé à l'analyse de deux offres de services d'entretien ménager pour son bâtiment de trois étages;

ATTENDU QUE cette analyse a permis de déterminer que l'offre reçue de Shannon Marsh répond le mieux aux besoins de la MRC;

ATTENDU QUE deux options étaient proposées et que la MRC souhaite retenir l'option 2 – main-d'œuvre seulement, pour laquelle la MRC fournit les produits et fournitures nécessaires;

ATTENDU QUE cette option prévoit 14 heures de service par semaine au taux horaire de 30 \$, pour un coût estimé de 1 680 \$ par mois;

IL EST PROPOSÉ par Ashley Milligan et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

1. **D'octroyer le contrat de services d'entretien ménager** à Shannon Marsh selon **l'option 2 – main-d'œuvre seulement**, telle que décrite dans l'offre de services reçue.
2. **De confirmer que l'offre retenue** est celle ayant obtenu la meilleure évaluation parmi les deux propositions analysées.
3. **D'autoriser la direction générale** à signer toute entente ou tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent contrat.

4. **Que les dépenses soient imputées** aux budgets annuels prévus à cet effet.

5. **Que la présente résolution entre en vigueur immédiatement.**

5.14. **Dépôt de la liste des noms des personnes en défaut de paiement de l'impôt foncier**

6. Développement économique, rural et social

2025-11-175

6.1. **Approbation du plan d'action commun en développement économique 2026 et autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme PAPDE – volet 2**

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure, en collaboration avec la MRC d'Avignon, a élaboré un plan d'action commun pour l'année 2026 visant à poursuivre et structurer les initiatives de développement économique sur le territoire, tel que présenté au conseil;

ATTENDU QUE ce plan d'action inclut des projets stratégiques en matière de promotion de l'entrepreneuriat, de l'achat local et de développement des secteurs économiques prioritaires, pour un budget total estimé à 263 931 \$ (selon le document « Plan d'action commun Bonaventure-Avignon 2026 »);

ATTENDU QUE le Programme d'appui au développement des entreprises PAPDE – Volet 2 offre une opportunité de financement pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure doit fournir une mise de fonds maximal de 52 586 \$, laquelle sera prélevée à même les sommes disponibles au budget du développement économique 2026.

IL EST RÉSOLU par Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des membre du conseil présents:

1. D'approuver le Plan d'action commun 2026 tel que présenté au conseil des maires.
2. D'autoriser la direction du département de développement économique à déposer une demande d'aide financière au PAPDE – Volet 2 pour financer la réalisation du plan d'action.
3. D'approuver la mise de fonds de 52 586 \$ à même les sommes disponibles au budget du développement économique 2026.
4. Que la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

7. Élections

7.1. Nomination d'un président d'élection

IL EST PROPOSÉ par Genade Grenier et il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. François Bujold, directeur général,

greffier-trésorier soit nommé président d'élection.

7.2. Nomination de deux scrutatrices

Monsieur François Bujold, président d'élection explique le processus électoral.

IL EST PROPOSÉ par Rolande Beebee Couture et il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Lynn Fortin et Mme Sylvie Chouinard scrutatrices.

7.3. Élection du préfet

IL EST PROPOSÉ par la mairesse Hazen Whittom et appuyé par Josiane Appleby que monsieur Éric Dubé soit en nomination pour le poste de préfet de la MRC de Bonaventure.

Aucune autre proposition pour le poste de préfet, le président d'élection déclare les nominations closes et proclame monsieur Éric Dubé préfet de la MRC de Bonaventure pour un mandat de quatre(4) ans.

7.4. Élection du préfet suppléant

IL EST PROPOSÉ par le maire Pierre Gagnon et appuyé par Josiane Appleby que monsieur Denis Gauthier soit en nomination pour le poste de préfet suppléant de la MRC de Bonaventure.

Aucune autre proposition pour le poste de préfet, le président d'élection déclare les nominations closes et proclame monsieur Denis Gauthier préfet suppléant de la MRC de Bonaventure pour un mandat de quatre (4) ans.

7.5. Élection des postes au comité administratif

IL EST PROPOSÉ par le maire Paul-Égide Bourdages que madame Josiane Appleby soit candidate pour un poste au comité administratif de la MRC de Bonaventure.

IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier que madame Linda MacWhirter soit candidate pour un poste au comité administratif de la MRC de Bonaventure.

IL EST PROPOSÉ par la mairesse Paquerette Poirier que monsieur Pierre Gagnon soit candidat pour un poste au comité administratif de la MRC de Bonaventure.

Aucune autre proposition pour les postes au comité administratif, la président d'élection déclare les nominations closes pour les postes au comité administratif et proclame, madame Josianne Appleby, madame Linda MacWhirter et monsieur Pierre Gagnon élus au comité administratif de la MRC de Bonaventure.

7.6. Assermentation du préfet et du préfet suppléant

2025-11-176 7.7. Renouvellement des représentants de la MRC de Bonaventure au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu sur le territoire et qu'il est nécessaire de confirmer les représentants de la MRC de Bonaventure siégeant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE la prochaine séance du conseil d'administration de ladite Régie se tiendra le 17 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Régie a demandé que la MRC transmette une résolution confirmant la nomination de deux représentants ainsi qu'un membre substitut;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLLANDE BEEBE ET IL EST RÉSOLU :

1. De nommer Éric Dubé et Denis Gauthier à titre de représentants de la MRC de Bonaventure au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.
2. De transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dès son adoption.
3. Que la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

8. Période de questions

Aucune question du public

2025-11-177 9. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Hazen Whittom et il est résolu à l'unanimité des maires présents que l'assemblée soit levée.

Fin de la rencontre

Note : En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Éric Dubé, préfet
Bujold, directeur général, greffier-trésorier

François